



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2020
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-deuxième session

1^{er}-3 et 5 mars 2021

Point 3 k) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
classifications statistiques internationales

Rapport du Groupe d'experts en classifications statistiques internationales

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2020/211 du Conseil économique et social et de la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique le rapport du Groupe d'experts en classifications statistiques internationales. Dans son rapport, le Groupe d'experts décrit les activités liées au développement et à l'application de classifications statistiques internationales dans différents domaines. Il rend aussi compte du travail qu'il a accompli concernant la coordination des activités de classification et la famille internationale des classifications statistiques, et présente les résultats des travaux menés par le sous-groupe technique chargé de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique sur l'examen de la quatrième révision de la Classification.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les questions abordées dans le présent rapport.

* E/CN.3/2021/1.



Rapport du Groupe d'experts en classifications statistiques internationales

I. Introduction

1. À sa trentième session, tenue du 1^{er} au 5 mars 1999, la Commission de statistique a chargé le Groupe d'experts en classifications statistiques internationales de renforcer la coopération dans le domaine des classifications internationales et de veiller à l'harmonisation et à la convergence des classifications de la famille internationale des classifications statistiques ([E/1999/24](#), chap. VII).
2. La famille internationale des classifications statistiques se compose des classifications qui sont reconnues comme des classifications types dans des domaines statistiques particuliers ou multiples et qui ont été examinées et approuvées en tant que lignes directrices par la Commission de statistique ou par un autre organe intergouvernemental compétent sur des questions telles que l'économie, la démographie, le travail, la santé, l'éducation, la protection sociale, la géographie, l'environnement et le tourisme.
3. Le présent rapport donne un aperçu des principales activités menées dans le domaine des classifications statistiques internationales depuis la quarante-neuvième session de la Commission de statistique, tenue en 2018.

II. Activités menées par le Groupe d'experts depuis 2018

4. Depuis son précédent rapport à la Commission de statistique en 2018, le Groupe d'experts a continué de jouer son rôle d'organe central pour les travaux actuels et futurs sur les classifications statistiques relevant de la responsabilité de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Il a encouragé l'adoption de pratiques exemplaires dans l'élaboration de classifications statistiques internationales, coordonné les travaux relatifs aux classifications statistiques qui font partie de la famille internationale des classifications statistiques et veillé à ce que les classifications statistiques internationales soient adaptées à leur objectif et puissent être utilisées dans toute une série d'activités statistiques.
5. La visibilité du Groupe d'experts a été améliorée grâce à la mise à jour des pages Web portant sur les classifications et sur le Groupe d'experts, qui sont hébergées sur le site de la Division. Il s'agissait notamment d'actualiser le format et le contenu de la famille internationale des classifications statistiques en utilisant la structure de la classification des activités statistiques, et de mettre à jour d'autres documents du Groupe d'experts.
6. Comme suite à la décision 51/125 de la Commission de statistique et aux travaux du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques visant à explorer les moyens de rationaliser l'organisation actuelle des groupes afin de rendre les méthodes de travail plus coordonnées et plus cohérentes (voir [E/CN.3/2020/27](#)), le Groupe d'experts est en train de réviser son mandat et ses fonctions opérationnelles pour tenir compte de la nouvelle terminologie, des nouvelles structures et des nouveaux cadres approuvés lors de la cinquante et unième session de la Commission. Les principaux changements apportés au mandat du Groupe d'experts concernent l'adoption d'une nouvelle terminologie qui comprend un changement de nom, le Groupe d'experts en classifications statistiques internationales devenant le « Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales », et l'utilisation du terme « équipes spéciales » au lieu de « sous-groupes techniques ». Au moment de la

rédaction du présent rapport, le mandat révisé est en cours d'examen par le Groupe d'experts et sera soumis à la Commission en tant que document de référence.

7. En réponse aux initiatives proposées par le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques, le Groupe d'experts a fourni une réponse coordonnée et détaillée au questionnaire, dans laquelle il appuie les initiatives proposées et recense les domaines de recherche-développement futurs.

8. Par ailleurs, le Groupe d'experts a poursuivi sa collaboration avec des organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation internationale du Travail, la Communauté du Pacifique et l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et a continué d'appuyer leurs travaux.

9. Il a examiné et approuvé la Classification internationale des mesures non tarifaires avant sa présentation et son approbation à la quarante-neuvième session de la Commission de statistique.

10. Les travaux du Groupe d'experts ont été administrés par son bureau, qui se réunit pour s'assurer du bon fonctionnement du Groupe tout au long de la période considérée et de l'exécution de chaque tâche et pour veiller à ce qu'il reçoive des conseils et des informations sur les questions touchant les classifications statistiques internationales.

III. Travaux des sous-groupes techniques

A. Quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique

11. Le Groupe d'experts a reçu un rapport du sous-groupe technique chargé de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), dans lequel le sous-groupe a décrit les travaux entrepris pour évaluer les problèmes posés par la version actuelle de la Classification et déterminer si elle doit être révisée. Les travaux ont consisté à examiner les questions soulevées lors de la réunion de la CITI de 2016 et les nouvelles questions découlant des examens nationaux et régionaux de la classification statistique des activités économiques, comme la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), le Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN), la Philippine Standard Industrial Classification (PSIC), etc. Le rapport du sous-groupe technique chargé de la CITI sera présenté à la Commission de statistique en tant que document de référence.

12. Le sous-groupe technique chargé de la CITI a établi une liste de questions et l'a diffusée dans le cadre d'une consultation mondiale auprès des organismes nationaux de statistique et d'autres agences et organisations internationales. Les réponses ont été examinées et une première série de recommandations a été faite au Groupe d'experts. Celui-ci a demandé un examen approfondi du contenu, qui a abouti à une liste plus complète de questions qui sera étudiée par le sous-groupe technique.

13. Le sous-groupe technique chargé de la CITI a tenu régulièrement des réunions virtuelles et un wiki (application Web) a été créé pour faciliter la discussion et examiner les solutions possibles aux problèmes soulevés. En conséquence, il a recommandé au Groupe d'experts que la Classification soit révisée.

14. Ayant examiné les recommandations du sous-groupe technique chargé de la CITI, et prenant note :

- des travaux du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques
- de la révision du Système de comptabilité nationale
- des travaux sur la révision des unités statistiques menés par une équipe spéciale chargée des unités statistiques

le Groupe d'experts a décidé qu'une révision complète de la CITI devrait avoir lieu en 2021, la Classification mise à jour devant être présentée à la Commission de statistique en mars 2022. La révision des classifications régionales pertinentes telles que la NACE et le SCIAN, qui est en cours, a été prise en compte. Une nouvelle mise à jour pourrait être entreprise en 2025, en même temps que celle d'autres normes statistiques internationales du système de statistiques économiques.

15. La Commission de statistique est invitée à approuver le processus de révision de la CITI et à formuler des commentaires sur les questions et le calendrier figurant dans le document de référence intitulé « Review of the International Standard Industrial Classification of All Economic Activities (ISIC): report of the Technical Subgroup on ISIC to the Expert Group on International Statistical Classifications » (Révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) : rapport du sous-groupe technique chargé de la CITI au Groupe d'experts en classifications statistiques internationales, non disponible en français).

16. Une fois approuvé par la Commission de statistique, un nouveau mandat sera rédigé pour l'équipe spéciale chargée de la CITI afin d'évaluer les problèmes connus et de mettre au jour tout nouveau problème de sorte qu'une révision puisse être entreprise. Le nouveau mandat proposé pour l'équipe spéciale est soumis à la Commission de statistique en tant que document de référence.

B. Classification centrale de produits, version 2.1

17. Le Groupe d'experts a noté qu'il serait utile de mener en parallèle une révision de la Classification centrale de produits (CPC) pour résoudre les questions qui restaient à régler concernant la CITI et compte tenu de la révision imminente du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (version 2022) et de la Classification internationale type des produits énergétiques. Nombre de problèmes liés à l'activité économique recensés lors de l'évaluation des questions relatives à la CITI montrent clairement qu'une mise à jour de la CPC faciliterait l'intégration et l'amélioration des statistiques, et que les produits font l'objet d'un grand nombre de questions. Une révision de la CPC est proposée par le sous-groupe technique chargé de la CITI et recommandée par le Groupe d'experts, pour approbation par la Commission de statistique.

18. Une fois approuvé par la Commission de statistique, un nouveau mandat sera rédigé pour l'équipe spéciale chargée de la CPC afin d'évaluer les problèmes connus et de mettre au jour tout nouveau problème de sorte qu'une révision puisse être entreprise. Le nouveau mandat proposé pour l'équipe spéciale est soumis à la Commission de statistique en tant que document de référence.

C. Classification des fonctions des entreprises

19. Des travaux ont été entrepris pour produire une classification des fonctions des entreprises afin de soutenir les enquêtes internationales sur la recherche de fournisseurs et leur besoin de collecter des informations sur cette recherche à l'échelle nationale et

internationale. La classification est destinée à être utilisée dans la production de statistiques sur les entreprises et comme outil d'analyse statistique. Le champ d'application de la classification est limité aux entreprises telles que définies par le Système de comptabilité nationale de 2008. Les fonctions sont définies comme un regroupement de tâches communes que les entreprises doivent accomplir régulièrement, en interne ou en externe, afin de mettre des biens ou des services sur le marché.

20. La classification est destinée à aller au-delà de la répartition traditionnelle par produit ou par activité (CPC ou CITI) et à fournir des catégories plus pertinentes pour décrire la façon dont les entreprises structurent leurs activités. Une telle classification sera très importante pour mesurer l'externalisation et la distribution des chaînes de valeur mondiales, ainsi que pour relier les fonctions des entreprises aux flux commerciaux internationaux.

21. Une consultation globale sur la classification des fonctions des entreprises doit être entreprise début 2021, et l'équipe spéciale chargée de la classification des fonctions des entreprises devrait finaliser et soumettre au Groupe d'experts une classification internationale des fonctions des entreprises, ses liens avec la CPC et la CITI, et les lignes directrices pour sa mise en œuvre à la fin 2021.

IV. Autres travaux portant sur les classifications internationales

22. Le Groupe d'experts a continué d'assurer la liaison et de collaborer avec les dépositaires et les équipes spéciales qui revoient actuellement leurs classifications statistiques, en fournissant des conseils sur les meilleures pratiques, en réexaminant les concepts et les principes des classifications internationales existantes et nouvelles, en favorisant l'harmonisation des classifications apparentées, en réexaminant les classifications en fonction des critères régissant l'inclusion dans la famille internationale et en facilitant ou en effectuant lui-même l'examen des classifications, le cas échéant.

23. Le Groupe d'experts continue de participer aux nouvelles initiatives relatives aux classifications statistiques mondiales et régionales et aux travaux entrepris sur les normes relatives aux métadonnées et sur les systèmes de gestion des classifications qui leur sont associés.

24. Les principaux axes de collaboration sont les suivants :

- Les travaux de la Communauté du Pacifique sur la régionalisation et l'adoption de classifications internationales dans le Pacifique, en particulier dans le cadre de la révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle du Pacifique ;
- Le Groupe d'experts dans les méthodes novatrices et efficaces de collecter des statistiques du budget-temps ;
- Le Groupe de travail technique chargé de définir et de classer les aléas conformément au Cadre de Sendai, qui a été créé conjointement par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Conseil international des sciences ;
- L'équipe spéciale conjointe chargée des normes statistiques interactives et numériques pour les statistiques et les classifications économiques ;
- L'équipe spéciale conjointe chargée des unités statistiques ainsi que les experts en matière de comptabilité nationale, de balance des paiements, de classifications statistiques et de statistiques sur les entreprises et le commerce ;
- La révision de la classification des activités statistiques.

V. Travaux futurs du Groupe d'experts

25. Le Groupe d'experts continuera d'élargir ses domaines d'intérêt à de nouvelles questions de classification statistique, comme les classifications environnementales, la statistique de la réduction des risques de catastrophe, l'intégration des classifications statistiques et géospatiales et l'incidence des métadonnées, entre autres nouveaux domaines de la statistique officielle. En outre, il étudiera les moyens d'utiliser les objectifs de développement durable pour mieux faire connaître son rôle et ses travaux. Les travaux sur des approches nouvelles et innovantes pour l'élaboration et la mise à jour des classifications statistiques internationales, telles que l'utilisation de la modélisation des métadonnées, se poursuivront afin de rationaliser et de réduire le temps et les coûts associés au processus de révision cyclique.

VI. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

26. La Commission est invitée à :

a) Approuver la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique ;

b) Approuver une révision de la version 2.1 de la Classification centrale de produits ;

c) Appuyer la révision du mandat et des fonctions opérationnelles du Groupe d'experts en classifications statistiques internationales afin de refléter la nouvelle terminologie, les nouvelles structures et les nouveaux cadres recommandés par le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques, dont le changement de nom en « Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales » comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus ;

d) Formuler des observations sur les travaux passés et futurs du Groupe d'experts.